

CAHIER DE TERRITOIRE

COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

Réunion 1 : jeudi 30 septembre, de 14h à 17h30, à Marsac

Animation :

- Animateur 1 : Stéphanie Guiné
- Animateur 2 : Jody Berton
- Animateur 3 : Marion Thenet

Intervenant.e.s :

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 29 participant.e.s

Réunion 2 : jeudi 21 octobre, de 9h30 à 17h, à Marsac

Animation :

- Animateur 1 : Stéphanie Guiné
- Animateur 2 : Jody Berton
- Animateur 3 : Marion Thenet

Intervenant.e.s :

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 24 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 29 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 41.4 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 0 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 31 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 27.6 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 24 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 33.3 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 8.3 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 29.1% Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 29.1% Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

Les supports individuels n'ont pas été utilisés par les participant.e.s.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Participant.e.s : Magali Ricou-Duthil (Engie Green) ; Mélanie Adam (CEN NA) ; Laurence Caud (LPO) ; Emmanuel Rojo-Diaz (SyBTP) ; Marie Rouet (FDAAPPMA 17) ; Elisabeth Ortholan (Ville d'Angoulême)

Points positifs	Point négatifs /à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> ● Prise de conscience locale (pelouses calcaires) ● Syndicats de gestion de bassin versant = structures organisées à l'échelle de réseau (vs intercommunalités dans d'autres territoires) ● Maîtrise foncière des pelouses calcaires à déployer sur l'ouest Charente, ou autres lieux emblématiques ● Bonne communication et partenariats entre les acteurs du territoire ● Zones humides: gestion et outils en lien avec le vison d'Europe pour les corridors et les habitats ● Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) = super outil = primes pour remettre en prairies pour les agriculteurs ● Nature en ville pour contribuer aux connexions ● Agroforesterie peut aussi contribuer 	<ul style="list-style-type: none"> ● Difficulté de mise en place de la gestion pastorale: <ul style="list-style-type: none"> - pas d'éleveurs candidats - pas de structure agricole "compétente" ● Fragmentation des milieux ● Difficulté de la maîtrise de l'étalement urbain/ demande des populations ● Pelouses calcaires: <ul style="list-style-type: none"> - ouest Charente: maîtrise foncière - sud et nord: problème de gestion pastorale ● problème de la maîtrise foncière pour les vallées alluviales (concurrence prairie vs maïs) ou vigne en lit majeur ● attention aux projets sur prairie ancestrale (maraîchage) ● prioriser la biodiversité vs d'autres usages ● accentuer les actions sur les trames terrestres et la trame noire → Difficulté à trouver le pendant pour les pelouses sèches qui sont patrimoniales pour la coordination des actions

<ul style="list-style-type: none"> ● Contrats territoriaux des milieux aquatiques sur le bassin Loire-Bretagne, à développer sur Adour-Garonne 	<p>→ problème: les outils financiers sont construits pour 5 ans (MAEC), absence de visibilité sur la pérennité des aides au bout de 5 ans, au moment de replanter</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dispositifs d'aides financières trop courts par rapport aux actions sur le vivant ● manque de budgets sur le fonctionnement (vs investissement) des structures qui oeuvrent pour la biodiversité ● gestion forestière orientée production de bois (vs biodiversité)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Table 1

Participant.e.s : Pascale Barré (ADAM 17) ; Lionel Barré (FDMF - ADAM 17) ; Auguste Pestre (Les compagnons du végétal) ; Marie Perrin (Grand Cognac) ; Anne Riou (Syndicat des Bassins Argentero, Izone et Son-Sonnette)

<ul style="list-style-type: none"> ● Continuité écologique des cours d'eau : Pas d'analyse sur les conséquences d'un effacement d'ouvrage; augmentation des débits et des crues, effets négatifs sur les zones humides, le terme obstacle est choquant et inapproprié. ● Manque de cohérence entre les opérations, manque de cohérence entre les structures. ● Financements accordés dans des cadres trop limités (il faudrait s'inspirer des CODERST) ● Multiplication des différents acteurs: difficultés de compréhension et dilution des compétences, entrave au fonctionnement. ● Disparition des haies pour raisons de rentabilité, difficulté de se soustraire aux lobbies agricoles. Manque d'information sur les cultures alternatives, afin de s'adapter aux ressources disponibles (méthode d'irrigation, permaculture...). ● Les lois doivent être appliquées et non adaptées (rétablissement de la continuité écologique). ● constat positif: l'organisation de réunions de concertation, en espérant qu'elles soient prises en comptes

Table 2

Participant.e.s : Christian Deluche (Association Mémoire fruitière des Charentes) ; Marc Mounier (CNPF) ; Anaïs Delage (CDC du Rouillacais) ; Jerome Moreau (PETR Pays du Ruffécois) ; Maylis Dewilde (Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême) ; Alice Perron (SYMBA)

- La biodiversité est vue comme une contrainte dans les documents d'urbanisme et non comme un atout (par les élus)
- Les prescriptions environnementales sont prises en compte à la fin du travail d'élaboration
- Les nouveaux documents d'urbanisme intègrent maintenant aussi des documents de planification élargis.
- Les différents enjeux de l'aménagement du territoire ne sont pas traités/définis par les mêmes acteurs et au même niveau (le développement économique avant la biodiversité).
- Transformer en atout la biodiversité pour améliorer l'attractivité de la zone.
- Manque de connaissance des enjeux complexes de biodiversité par les élus.
- Des élus (+ de 60 ans) avec des intérêts pour le territoire divergents des générations plus jeunes.
- Les jeunes sont plus naïfs avec la biodiversité, sans toujours en évaluer les conséquences dans la mise en œuvre.
- Décalage de 10 ans entre urbain et rural: on réfléchit à la nature en ville et en même temps on bétonne encore à la campagne.
- Impression de nature proche et usage de la chimie pas favorable à la biodiversité.
- Les risques ne sont pas encore bien perçus, bien appréhendés.
- Des événements récurrents au même endroit permettent une prise de conscience, mais sinon on cherche plutôt à minimiser.
- Pas assez de haies, on continue encore d'en détruire.
- Importance du changement de perception sociale de la biodiversité: la transformer en atout
- Pouvoir proposer aussi de petites parcelles à construire qui les jeunes qui le souhaitent
- Faut-il sanctuariser les espace boisé, classés, les pnr, les natura 2000 ? plutôt une préservation et concilier avec une activité économique
- exemple du CEN qui achète des terrains pour y installer une activité économique "compatible"
- On préfère encore aujourd'hui installer une grand entreprise qui va ouvrir de nombreux emplois
- Avec la réduction d'usage des phytos, il y a une tendance à accentuer le bétonnage des bourgs.
- La séquence ERC se résume souvent au C (compenser)
- La vision du paysage permet de traiter les 2 questions en même temps: transition énergétique et biodiversité
- Outil "après pétrole": carte des entités paysagères, choix des projets à privilégier en fonction des ressources
- Dans les lotissements, les maisons individuelles pourraient être mitoyennes: consommer moins d'espaces, éviter d'être en confrontation avec ses voisins

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participant.e.s : Mathilde (Océalia) ; Yanis (CETEF) ; Ondine (Interbio) ; Baptiste (EPTB Charente) ; Mathilde (Mairie de Marsac) ; Sarah (Charente eaux)

<ul style="list-style-type: none"> ● Thématique arbres/bois : <ul style="list-style-type: none"> ○ Constat seulement 10% des forêts sont en gestion durable, il existe des aides, mais elles ne sont pas assez utilisées via les organismes forestiers ○ Zonages PLUI/SCOT protège via les EBC pour accompagner les propriétaires forestiers ○ Ripisylve, plus de zone blanche - Compétence GEMAPI, syndicats des rivières, avec une vision globale bassin versant en Charente, une bonne couverture territoriale avec une taxe dédiée ○ Beaucoup d'aides financières pour la plantation des haies pour les agriculteurs et collectivités ● Thématique cultures céréales/vignes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Certification bio, HVE (Cognac) et CEC (double certification) ○ Agriculture Conservation des Sols, en développement mais cela reste marginal <ul style="list-style-type: none"> Enherbement, vignes ○ Aides agroécologie ● Thématique eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quantité : bon cadre de concertation en Charente (PGE-étiage), Commission Locale de l'Eau, PTGE, GEMAPI) ○ Qualité : PSM Ressources ○ Restauration continuité Trame bleue ○ Assainissement non collectif: réduction, amélioration ● Thématique air : pas traité ● Thématique entreprises/industriels : peu sur le territoire

Table 2

Participant.e.s : Ariane Vivien (Maison de l'agriculture biologique de la Charente) ; Cyril Moreau (Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente) ; Natacha Cauneau (CDC de Charente-Limousine) ; Philippe Benoit (Sturgeon) ; Ludovic Montfort (GDSA-NA) ; Françoise Sire (Prom'haies en NA)

<ul style="list-style-type: none"> ● Dans les documents d'urbanisme, prise en compte des sols (mais peut mieux faire), pour limiter l'artificialisation, prise en compte du CC ● Respect du "Éviter " dans Eviter Réduire Compenser (ça commence doucement) ● Pratiques agricoles : <ul style="list-style-type: none"> ○ TCS (Techniques de Conservation des Sols pour les laisser nus, cela commence),

- Pratiques sans intrants (santé, eau, bio),
- Enherbement des vignobles,
- Conservation, plantation, entretien des haies (paysage, IAE, BCAE7)
- Formation agricole initiale, continue et autres (mais c'est très léger, il faut l'amplifier)
- Soutien à l'élevage extensif (bête à l'air)
- Valorisation des circuits courts, vente directe par les collectivités / cantine (ex: Marsac), installation de maraîchers bio
- Mise au norme des installations piscicoles (passe à poisson), aquaculture respectueuse de l'environnement=continuité écologique, charte aquaculture élargie sur toute la Nouvelle Aquitaine
- Gestion quantitative de la ressource en eau = SAGE, SDAGE, CLE = représentativité des usagers, place à l'environnement
- Forêt exploitation intensive, coupe à blanc, pas de régénération, dégradation du sol par les machines...
- SAGE , obligation Hydrologie Milieu Usage Climat
- Ecoute et prise en compte des professionnels et pas seulement des "gros" dans les discussions (finalement à déplacer dans "à mettre en place", pas du tout d'actualité)
- Appel à Projets en faveur de la biodiversité existants
- Budget participatif CD 16, très positifs pour intégrer tous les citoyens
- Prise en compte de la biodiversité dans les contrats territoriaux des syndicats de bassin
- Identification et mobilisation des acteurs locaux
- Décloisonner les réseaux et les thèmes cela commence doucement, ex: agriculture/environnement
- Sensibilisation des élus et habitants
- Demande des consommateurs et expression des entreprises (attention greenwashing)

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- Les programmes de financement de type Life, Contrat de rivière, ...
- La gestion cohérente par bassin versant
- Les échanges entre acteurs à différents niveaux:
 - partenariats entre acteurs du territoire
 - concertation
 - partage/mutualisation des connaissances
 - retours d'expériences
- La prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) et noire dans les documents d'urbanisme

A RENFORCER

- Renforcer la maîtrise foncière des pelouses sèches à déployer sur l'ouest Charente
- Développer la maîtrise foncière:
- sur d'autres milieux emblématiques (zones humides, vallées alluviales, tourbières, landes, ...)
- sur les continuités
- Prioriser la biodiversité par rapport aux autres usages dans les projets
- Accentuer les actions sur les corridors terrestres et la trame noire
- Renforcer les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) de manière pérenne au delà de 5 ans
- Définir des objectifs d'orientation des zones préservées (identifier les enjeux par territoire, flécher un objectif de surface)
- Renforcer la présence de la nature en ville
- Pérenniser les subventions de fonctionnement des structures associatives en charge de la protection de la nature et de la sensibilisation
- Renforcer les appels à projets pour les collectivités
- Renforcer les dispositifs de financement pour les pelouses sèches et les landes

A METTRE EN PLACE

- L'augmentation des aides de fonctionnement pour les associations notamment sur les entretiens à long terme des espaces naturels
- Des financements sur des durées plus longues que 5 ans (concernant par exemple les MAEC, les contrats de rivière, ...)
- Des formations pour les élus sur leurs territoires : mesures, enjeux, retours d'expériences
- La gestion pastorale et être accompagné par des structures compétentes
- Orienter la gestion forestière sur la conservation de la Biodiversité (vieillesse, sénescence des boisements, non-gestion du sous-bois)
- les contrats territoriaux des milieux aquatiques (CTMA) en Adour-Garonne

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

- Partages d'expériences, échanges de bonnes pratiques, remontées d'informations plutôt qu'information descendante
- Les PLUI avec des dispositions pour la biodiversité et la diminution des bétonnages et nouvelles constructions
- Les haies existantes
- Les zones de protection d'espaces naturels (ZNIEFF, zones de captages...)
- La gestion des ouvrages sur les rivières
- Concertation de tous les acteurs
- Adossement des documents de planification aux SCOT

A RENFORCER

- Les prescriptions environnementales dans les documents d'urbanisme
- Une vision élargie sur les problèmes
- Meilleure analyse, plus globale, des conséquences des actions projetées.
- Sensibilisation, éducation pour tous, viser le transversal sur les sujets et les publics
- Information et diffusion
- Politique de plantation de haies
- Diminution de l'usage des pesticides chez les particuliers et les agriculteurs
- Entretien et gestion globalisée chez les particuliers et dans l'espace public (gestion différenciée, choix des espèces)
- Formations techniques
- Accompagnement à la transition du monde agricole (choix des cultures...)
- Mieux impliquer le monde agricole dans les démarches de protection de l'Environnement
- Mieux utiliser les outils existants (réglementaire, techniques...) faire avec ce que l'on a déjà
- Prioriser le E de la séquence ERC
- Intégrer le volet biodiversité en amont des projets, comme c'est le cas pour l'énergie.

A METTRE EN PLACE

- Amélioration du pouvoir du ministère envers les établissements qui sont sous sa tutelle, pour éviter les différences entre les lois et leur application
- Dialogue et concertation entre les structures aux enjeux différents
- Moins d'acteurs pour un même projet, une même action
- Une taxe du type bonus/malus sur la longueur des haies à l'hectare
- Harmonisation entre PAC et DCE
- Remettre en place une forme urbaine de hameau dense, bon pour la biodiversité, le lien social
- Utiliser le paysage comme angle d'étude, pour croiser les enjeux transversaux d'aménagement: transition agricole, environnementale, énergétique et de société.
- conditionner les aides publiques à la prise en compte systématique de la biodiversité
- Mettre en avant les économies/gains/dépenses évitées générées par la prise en compte des enjeux.
- Aide aux particuliers pour agir sur la biodiversité
- Faire de la biodiversité un enjeu majeur, une opportunité dans les documents d'urbanisme, dans les projets.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- Tout
- Instances de la concertation (pas besoin d'en rajouter, par contre travailler sur la concertation en tant que telle, la méthodologie, que ce soit de la véritable concertation)
- Outils réglementaires
- ERC
- Aides existantes
- Liens entre les collectivités et les associations

A RENFORCER

- La réglementation dans certains domaines pour plus protéger la biodiversité (urbanisme, artificialisation des sols, Zone Humide...)
- Faire respecter la réglementation
- Accompagnement pour une mise aux normes
- Aides financières et techniques
- Formation des acteurs socio-économiques, agriculteurs, forestiers, entreprises, agents des collectivités, de l'administration, élus...
- Formation initiale dans les lycées agricoles
- Sensibilisation des citoyens
- Pratiques vertueuses agricoles et viticoles (agroécologie) mais aussi des collectivités et citoyens (ex : utilisation des phyto dans les espaces publics et jardins)
- Le soutien à l'élevage extensif
- Les programmes scolaires (primaire sensibilisation), aujourd'hui cela reste de l'initiative de l'enseignant, ce n'est pas systématique

- Les initiatives des budgets participatifs des communes
- La représentativité de la biodiversité dans les instances de gestion
- L'implication des professionnels, en leur montrant les gains pour les convaincre avec la mise en place d'actions concrètes
- Les moyens des syndicats de bassin (GEMAPI)

A METTRE EN PLACE

- Plus de visibilité sur les appels à projets, les simplifier, faciliter leur accès et accompagnement pour y répondre
- Un paiement pour "services environnementaux", pour compenser financièrement les pertes identifiées en fonction des pratiques agricoles
- 1 seul organisme unique de gestion collective pour tout le bassin (aujourd'hui il y en a 3) pour avoir une seule et vraie gestion de bassin
- Solidarité entre les territoires (l'aval a besoin que l'amont fasse des choses, estuaire de Charente)
- Formation continue en lycée agricole et MFR, voir dans tous les enseignements pas que agricole
- Vrai concertation entre les pouvoirs publics et les agriculteurs
- Décloisonner les thématiques, ex: eau/air
- Politique de soutien à l'élevage
- Création d'une plateforme régionale "haie"
- Financer directement les structures qui vont dans le sens des objectifs sans passer par les appels à projets (lourd à répondre)
- Que les filières agricoles intègrent leur impact sur le territoire
- Plus de diversité, trop de filières spécifiques dans chaque territoire, diversification du territoire, longueur de haie, surface boisée...
- Gestion des milieux verts urbains, stop au sur-entretien avec l'utilisation des produits phyto

6. IDENTIFICATIONS ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles.

Table 1

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Sensibilisation, information avec caractérisation de la biodiversité	Facilement mobilisable on peut s'appuyer sur des éléments factuels Tous les publics: scolaires, citoyens, élus et professionnels	Il faut adapter la pédagogie à chaque public Compétence dispersée
N°2. Arbres, haies, bosquets...Politique régionale, tenir compte de la biodiversité locale	Multifonctionnel transversal, intérêt général, filtration et infiltration de l'eau, stockage carbone Mise en place d'un bonus-malus pour plus-value environnementale	- Consommation d'eau et d'espace - statut juridique? - multiplicité des acteurs
N°3. Biodiversité prioritaire dans l'élaboration des projets (petits et grands)	Facteur d'opportunité Davantage de pragmatisme	Ne pas être en opposition avec le développement économique
N°4. Collecte de l'existant, partage et valorisation des données	Rassembler les données des acteurs Les mettre à disposition de tous	Manque de moyens
N°5. Diagnostic, expérimentation, Recherche et Développement	Mettre en place et diffuser des pratiques vertueuses, répliquables et durables	Manque de moyens Nécessité que les intervenants soient neutres
N°6. Mesure des effets des	S'appuyer sur des exemples	Exploitation des données?

projets réalisés (évaluation) / obligation de résultats / grille d'indicateurs	positifs Permet d'avoir une prise de mesure dans le temps et l'espace	Multi échelle de territoire Pas de temps
N°7. Stratégie concertée d'aménagement du territoire (approche paysage) / maîtrise foncière pour la biodiversité - outils de gestion du foncier	Faciliter l'accès à des structures dont les types d'activités sont favorables Délégation de gestion	Pérennisation de la gestion Pas de temps problématique

Table 2

Participant.e.s : Alain Verot (DREAL NA) ; Marie Rouet (FDAAPPMA 17) ; Nicolas Proust (Sturgeon Scea) ; Alice Perron (SYMBA) ; Laurence Caud (LPO) ; Mathilde Landais (OCEALIA) ; Yanis Marcillaud (CETEF) ; Magali Ricou-Duthil (Engie Green)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Renforcer la police de l'environnement à l'échelle des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe une base OFB référent environnement gendarmerie - Il existe déjà une réglementation, il faut lui redonner du sens. - Retrouver le rôle de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens humains (difficulté d'avoir des moyens et de faire appliquer les sanctions prévues). - Manque de formation de la filière judiciaire. Pas de procureur spécialisé en environnement.
N°2. Mobiliser les outils réglementaires et la maîtrise foncière au service de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et supranationaux : 30% espaces protégés, 10% de protection forte - Développer l'animation foncière - Augmentation de l'ambition des projets biodiversité - Reconnaître d'utilité publique la biodiversité et 	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier les usages entre les acteurs

	<p>étendre l'application de la DUP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte des espèces parapluie et bio indicatrices. 	
<p>N°3. Retrouver des modes de production en cohérence avec les enjeux environnementaux des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique - S'appuyer sur le travail réalisé sur les bio géo éco régions (bassin de vie, de biodiversité, d'autonomie alimentaire). - Pérenniser et augmenter la diversité des cultures - Valoriser et développer les filières. - Faire évoluer la gestion forestière pour concilier préservation de la biodiversité et performance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation avec les marchés (débouchés) - Trouver des moyens incitatifs (bonus/malus...).
<p>N°4. Développer l'ingénierie et l'animation environnementales des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des postes systématiques de référents "environnement" dans les EPCI/communes. - Montée en compétence des élus/chargés de missions en charge de l'urbanisme (formations, Retour d'expériences, voyages...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers et humains.
<p>N°5. Faire connaître et reconnaître les pratiques en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer l'émulation positive pour la 	<ul style="list-style-type: none"> - S'insérer dans un tissu de labels déjà

faveur de la biodiversité	<p>biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir des moyens de suivi environnementaux pour valoriser les actions - Label "village engagé biodiversité". 	dense.
N°6. Eduquer, former, sensibiliser au vivant	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler tous les publics dès le plus jeune âge. Publics = scolaires, élus, entreprises, fédération professionnelle... - Privilégier le terrain, reconnexion à la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver/former les formateurs. - Financer les professionnels et les associations.
N°7. Financer dans la durée et de façon cohérente la gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une "banque de compensation" au service de la cohérence des actions de compensation/renaturation - S'affranchir des échéances des budgets des collectivités (+/- 5 ans) - Allonger les engagements financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets de fonctionnement des collectivités votés sur 1 an

Table 3

Participant.e.s: Aurore Dupont (Les compagnons du végétal) ; Lionel Barré (FDMF-ADAM 17) ; Emmanuel Vigour (CDC Coeur de Charente) ; Natacha Cauneau (CDC Charente-Limousine) ; Elisabeth Ortolan (Angoulême) ; Céline Dupeu (DREAL SPN DBEC) ; Ondine Louis (INTERBIO NA) ; Anne Riou (Syndicat des Bassins Argenter, Izone et Son-Sonnette)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Développer une filière " Végétal Local"	Adaptation au changement climatique Production de biodiversité	Un savoir à retrouver et à diffuser Possible difficulté

	<p>Sauvegarde d'espèces locales Limiter l'expansion d'espèces exotiques envahissantes Création de richesses non délocalisables Réduire le transport de matériel agricole Réduire le risque d'introduction de parasites indésirables Innovation technique</p>	<p>d'adaptation au changement climatique Rendre attractif ce type de végétaux: moins exotique, moins fun, moins à la mode...</p>
<p>N°2. Former les élus/agents aux enjeux de biodiversité</p>	<p>Ouverture, montée en compétences Cible sur décideurs, acteurs locaux</p>	<p>Vigilance à mobiliser tous les élus et agents à l'échelle locale et pas uniquement intercommunale Vigilance sur le format de formation: disponibilité Vigilance au message concret en réponse aux problématiques locales</p>
<p>N°3. Créer un observatoire de collecte et de diffusion de données naturalistes</p>	<p>Pas de perte de temps de recherche Répondre à une attente Connaître pour éviter Capacité à suivre l'évolution Source de données pour des indicateurs de résultats des actions Rassembler les données des acteurs Mettre à disposition de tous</p>	<p>Actualiser la donnée Fiabilité des données Hétérogénéité des sources Manque de moyens</p>
<p>N°4. Engager, mobiliser les citoyens dans les enjeux de biodiversité</p>		
<p>N°5. Accompagner le monde agricole vers des systèmes intégrant la biodiversité</p>		
<p>N°6. Développer de l'ingénierie locale pour décliner la stratégie biodiversité</p>		

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 1

1. **Sensibilisation, information avec caractérisation de la biodiversité**
2. **Arbres, haies, bosquets...Politique régionale, tenir compte de la biodiversité locale**
3. **Biodiversité prioritaire dans l'élaboration des projets (petits et grands)**
4. **Collecte de l'existant, partage et valorisation des données**
5. **Diagnostic, expérimentation, Recherche et Développement**
6. **Mesure des effets des projets réalisés (évaluation) / obligation de résultats / grille d'indicateurs**
7. **Stratégie concertée d'aménagement du territoire (approche paysage) / maîtrise foncière pour la biodiversité - outils de gestion du foncier**

Table 2

1. **Renforcer la police de l'environnement à l'échelle des territoires**
2. **Mobiliser les outils réglementaires et la maîtrise foncière au service de la biodiversité**
3. **Retrouver des modes de production en cohérence avec les enjeux environnementaux des territoires**
4. **Développer l'ingénierie et l'animation environnementales des territoires**
5. **Faire connaître et reconnaître les pratiques en faveur de la biodiversité**
6. **Financer dans la durée et de façon cohérente la gestion environnementale**

Table 3

1. **Développer une filière " Végétal Local"**
2. **Former les élus/agents aux enjeux de biodiversité**
3. **Plate-forme des données biodiversité**
4. **Engager, mobiliser les citoyens dans les enjeux de biodiversité**
5. **Accompagner le monde agricole vers des systèmes intégrant la biodiversité**
6. **Développer de l'ingénierie locale pour décliner la stratégie biodiversité**

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n° 2

Action : Mettre en oeuvre une politique régionale en faveur d'une trame arborée

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Disposer d'une trame arborée suffisante et en bon état afin de bénéficier de toutes ses fonctions

Description de l'action

Trame arborée: haie, arbre isolé, verger, agroforesterie,...

- Définir des indicateurs simples et mesurables (indice de maillage, type, état,...) par bassin de production agricole
- Financer la réalisation et la mise en oeuvre de plans de gestion (des haies) des trames arborées sur les exploitations agricoles
- Des appels à projets non annuels, STOP aux APP annuels!
- Etablir un bonus / malus en concordance avec la réalité du terrain / du territoire
- Faire appliquer la réglementation et les sanctions
- Faire appliquer les dates d'intervention sur les haies aux communes et aux privés
- Adopter les techniques d'entretien et de gestion
- Filière à soutenir pour du Végétal Local
- S'inspirer du projet "gestion durable des haies en Creuse"
- Fonctions écologiques ?
- Impliquer des agriculteurs volontaires / pilotes
- Résoudre le problème des coûts/temps d'entretien pour les agriculteurs

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Soutien financier
- Moyens humains pour les plans de gestion et de contrôle
- Former techniquement les accompagnateurs

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Indice de maillage
- Linéaires plantés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Immédiat (pour engager l'action)
- A moyen et long termes

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Tous les opérateurs de la haie (association, chambre d'agriculture, FD chasseurs, ...)
- AFAC régionale NA
- DDT/OFB
- Agence de l'eau
- Région
- Départements
- Collectivités locales

Table n° 1

Fiche n° 3

Action : Biodiversité, facteur d'opportunité

Enjeu(x) correspondant(s)



non renseigné

Objectifs de l'action

- Renforcer la prise en compte de la biodiversité en amont des projets et dans les projets

Description de l'action

- Définir des indicateurs d'objectifs et de résultats précis, mesurables et simples
- conditionner le versement d'une aide à des critères biodiversité dans le dossier de candidature (non optionnel) et au versement du solde
- En anticipation, partager avec les porteurs de projets la stratégie partagée/co construite d'aménagement en faveur de la biodiversité (cf fiche action table n°1 fiche n°7)
- Promouvoir des initiatives vertueuses pour la biodiversité (ex: bâtiment avec cache à chauve-souris):
 - remise de prix
 - plateforme collaborative de projets individuels favorables à la biodiversité (avec organismes de contrôle pour sélection des projets)
- Prescriptions environnementales généralisées dans les cahier des charges
- Activer d'abord le E dans ERC

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Enveloppe budgétaire dédiée
- Pragmatisme
- confiance dans les acteurs locaux

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

→ Indicateurs simples

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

→ Très court terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- financeurs
- DDT / OFB pour contrôle
- les porteurs de projets

Table n° 1

Fiche n°5

Action : Diagnostic, expérimentation, Recherche et Développement

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Évaluer le potentiel de chaque activité économique en matière de biodiversité

Description de l'action

- Mettre en place des pratiques vertueuses, répliquables et durables
- Démarche volontaire de l'activité économique pour évaluer le potentiel des parcelles au niveau de la biodiversité grâce à divers acteurs naturalistes.
- Déployer la Recherche et Développement en faveur de la biodiversité
- Acteurs socioéconomiques et organismes de recherche/tiers à vocation de recherche et développement : création de partenariats pour favoriser les acteurs socio économiques qui n'ont pas les moyens d'engager des études R&D (possibilité de location de terrain ou compléments de revenus)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Création d'une réseau d'acteurs / organismes de recherche

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Suivi du nombre de partenariats
- Montant globale des expérimentations

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Immédiat
Suivi sur la durée

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Chambre d'agriculture
- Agriculteurs
- Associations environnementales
- Fondation Université de Poitiers
- ...

Table n° 1

Fiche n° 6

Action : Cadrage de l'évaluation des projets

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

Objectifs de l'action

- Mesurer l'efficacité des projets en matière de biodiversité
- Ajouter des objectifs de performance

Description de l'action

- Analyse de chaque projet suite à sa réalisation par rapport aux enjeux actuels liés à la biodiversité:
 - analyse des cahiers des charges pour identifier les manques
 - générer des données d'entrée pour les futurs cahiers des charges

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Collectif composé du donneur d'ordres du projet et d'associations naturalistes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Suivi sur le terrain
- Contrôle partagé

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Court terme
A chaque aménagement

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Porteurs de projets
- Associations
- Intermédiaire local

Table n° 1

Fiche n° 7

Action : Stratégie concertée d'aménagement du territoire en faveur de la Biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Identifier et prioriser la biodiversité sur les territoires

Description de l'action

- Ne pas créer de la "sur réglementation": plus de pragmatisme et moins de "peut-être que"
- Évaluer les différentes problématiques liées à la transition écologique et ne pas cloisonner les secteurs
- Avoir une gestion durable (sur la durée avec le maintien des subventions associées)
- Intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- Faire évoluer les pratiques en faisant du cas par cas des parcelles
- Agir localement

Exemple: Sur le bassin versant de la Charente, identifier les réservoirs de biodiversité et appliquer une matrice de sensibilité afin d'avoir un diagnostic du territoire (modélisation et priorisation des zones d'intervention) en faisant le lien avec les enjeux économiques, agricoles, ...

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Faire évoluer la législation
- Solliciter la SAFER et l'Etat

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Matrice de cotation afin de prioriser les secteurs d'intervention (cf outil utilisé par la FD chasse 16)
- Evolution des documents règlementaires
- Outils de cartographie

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Projet à court terme (3 ans max)
mais maintien sur la durée

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- SAFER
- Etat (DDT, DREAL, ...)
- Collectivités territoriales, communes

Table n°2	Fiche n°1	Action : Renforcer la police de l'environnement à l'échelle des territoires
-----------	-----------	-----------------------------------------------------------------------------

Enjeu(x) correspondant(s)  X  X  X     X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application la réglementation existante et lui redonner du sens - Retrouver le rôle de prévention
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Description de l'action

- Nommer au moins 1 référent OFB/gendarme par EPCI (selon la taille) capable de faire le relai entre les différents experts de l'OFB et d'assurer le temps de maraude et de prévention.
- Former les procureurs en charge des affaires liées à l'environnement
- Former les gendarmes
- Former le/la maire sur ses devoirs de police
- Attribuer les compétences de police forestière, aujourd'hui à la DDT/M vers l'OFB/gendarmerie

Ligne budgétaire à mobiliser - Budget - devoir de police

Quels moyens nécessaires ?

- Moyens humains = au moins 1 personne compétente/territoire sans ponctionner sur les budgets en lien avec la biodiversité (AEAG...)
- Partenariat OFB/gendarmerie
- Partenariat OFB/ Ministère de la justice

Quels moyens d'évaluation ?

- Ratio nombre d'infraction/nombre de sanction
- Ratio d'EPCI doté d'1 référent OFB/gendarme
- Prévention = diminution des situations d'infraction

Calendrier de l'action

- Demain et pour l'éternité (ou que tout le monde respecte l'environnement)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- L'Etat
- Préfecture de département

Table n°2

Fiche n°2

Action : Mobiliser les outils réglementaires et la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs opérationnels (plutôt que Objectifs de l'action)

- Augmenter la surface d'aires protégées
- Préserver et restaurer la biodiversité de façon ambitieuse
- Reconnaître d'utilité publique la biodiversité et étendre l'application de la DUP

Fiches actions (plutôt que Description de l'action)

- Identifier des espèces bio-indicatrices et mettre en oeuvre des actions pour les protéger ainsi que leurs habitats
- Se baser sur les ZNIEFF I pour identifier et localiser les espaces de protection forte (10% objectif national)+liens fonctionnels
- Se baser sur les ZNIEFF II pour identifier et localiser les espaces protégées (30% objectif national)+corridors écologiques terrestres et trame noire
- Faire de l'animation foncière pour aboutir à une maîtrise foncière sur les espaces prioritaires identifiés et mobiliser si nécessaire la DUP = l'Etat, les collectivités et les associations
- Développer un référentiel qualifiant les niveaux d'ambition des projets de restauration par type d'habitat restauré
- Lien avec objectif 3

Pourquoi espèces bio-indicatrices? (liste d'espèces qui excluent espèces importantes)

Quels moyens nécessaires ?

- Accompagnement technique Maîtrise d'Ouvrage sur la maîtrise foncière

Quels moyens d'évaluation ?

- Surface d'espaces protégées
- Surface en maîtrise foncière

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Etat
- Collectivité
- Associations

Table n° 2

Fiche n°3

Action : Retrouver des modes de production en cohérence avec les enjeux environnementaux des territoires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- 1- Développer l'agriculture bio et/ou conservation des sols de proximité et les soutenir
- 2- Créer les conditions d'un développement pérenne des filières agricoles vertueuses (élevage, polyculture, viticulture)
- 3- Concilier la production de bois avec les enjeux de biodiversité

Description de l'action

1- Point de vigilance: favoriser la mutation des parcelles déjà cultivées (maïs par exemple) plutôt que l'implantation des projets sur des prairies humides

- . Accompagner les exploitants en période de mutation
- . Accompagner l'évolution des exploitants en place.

2- Assistance technique (diagnostic environnemental des exploitations, prescription de mesures) + assistance financière pour mise en oeuvre

Soutien aux initiatives existantes à pérenniser (ex: ferme 30 000) le partage d'expérience, accessible à tous type de structure

Paiement pour services environnementaux

3- Cibler et identifier des zones forestières à enjeu biodiversité et leur appliquer une sylviculture adaptée (essences, gestion des coupes non rases)

Eviter monoculture des résineux

Maintenir le tissu d'exploitants et de transformateurs locaux, pour éviter l'intensification, valorisation petits quantités et bonne qualité

Etendre le dispositif de paiement pour services environnement à la forêt

3- Zone forestière, généralisation de prescriptions biodiversité lors de l'établissement des plans simple de gestion (à généraliser aussi)

Quels moyens nécessaires ?

- Moyens financiers incitatifs (bonus/malus territorialisé par exemple)
- Assistance technique

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Calendrier de l'action

- Pérenniser long terme (50 ans) point 1, 2 et 3
- Point 3 : lancer rapidement sur l'ensemble forestier à enjeu connu des actions de conventionnement (ex: Sylve d'Argenson)
Diagnostic en parallèle sur le territoire pour identifier les priorités

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Acteurs agricoles et forestiers
- Collectivités
- Région
- Département

Table n° 2

Fiche n°4

Action : Développer l'ingénierie et l'animation
environnementale des territoires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Intégrer les enjeux environnementaux aux projets des territoires
- Données initiales et non subis après cap.

Description de l'action

- Systématiser la présence de chargé de mission référents "environnement" dans les EPCI, par rapport au nombre de communes/taille des territoires.
- Intégration de ce référent dans le pôle ingénierie pour faciliter la cohérence des politiques publiques et faciliter l'acculturation aux questions environnementales.
- Formation/sensibilisation et aide à la décision des élus.
- Qu'ils travaillent en réseau avec les autres acteurs de l'environnement et s'appuyer sur les expertises.
- Retours d'expériences, voyages d'expérience
- Sensibiliser et tendre à réduire l'étalement urbain
- Mesurer les économies/gains/dépenses, évitées/générées dans la prise en compte des enjeux.

Pas de post-its

Quels moyens nécessaires ?

- Formaliser les missions transversales avec les autres services dans la fiche de poste
- Recrutement - moyens humains

Quels moyens d'évaluation ?

- Présence/absence du chargé de mission
- Etablir un bilan par action (économie, gains...)

Calendrier de l'action

- Dès aujourd'hui et pour l'éternité

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités : EPCI/Agglo/Communes

Table n° 2

Fiche n°5

Action : Faire connaître et reconnaître les pratiques en faveur de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Créer de l'émulation positive pour la biodiversité
- Offrir des moyens de suivi environnemental pour valoriser les actions

Description de l'action

- 1- Identifier les communes où on connaît l'existence d'enjeux
- 2- Créer un label "collectivité engagée pour la biodiversité" (sur le modèle village fleuri par exemple).
- 3- Appui technique pour identifier les enjeux et actions à engager en fonction des particularités du territoire
- 4- Identification/déploiement des bonnes pratiques au sein de la collectivité
exemple : entretien 0 phyto et adapté aux rythmes biologiques
respect de la nuit (pollution lumineuse)
- 5- Appui technique et financier pour le suivi environnemental des impacts positifs, matière pour communiquer et déployer
 - Communiquer auprès des citoyens/entreprises/agriculteurs pour les engager dans la démarche et les aider de la même façon que les collectivités pour les étapes 1 à 5 (intégrer terrains privés au dispositif).
- Cf. TEN (territoire engagé pour la nature, acteurs OFB+ARBNA)
- Définition partagée de ce qu'est la biodiversité pour la promouvoir
- Lien avec Territoire engagé pour la nature (Elisabeth ville d'Angoulême)

Quels moyens nécessaires ?

- Animation
- Financement

Quels moyens d'évaluation ?

- Suivi du nombre de communes labellisées
- Suivi du nombre d'acteurs privés engagés (par types de structures)
- Evolution quantité et diversité des espèces visées par territoire

Calendrier de l'action

- Engagement 2022
- Diag/objectifs 2022
- Suivi n, n+3, n+7, n+10
- Etendre dispositif 2023 à l'infini

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- EPCI
- Communes
- Entreprises
- Citoyens
- Agriculteurs
- Associations

Table n° 2

Fiche n°7

Action : Financer dans la durée et de façon cohérente la gestion environnementale

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Arriver à porter des projets de renaturation/entretien ambitieux à grande échelle et cohérents sur le territoire + pérenniser les budgets dédiés à la biodiversité

Description de l'action

- Créer une "banque de projets" multipartenaires permettant de recenser les projets de renaturation et/ou de gestion à l'échelle d'un territoire.

Cette banque serait accessible aux opérateurs publics et privés qui souhaiteraient s'engager dans le cadre d'obligation de compensation (ZH ou espèces protégées) ou de mesures d'accompagnement de projets de mécénats.

- Plans de gestion et projets vertueux :
 - soit investissement CAPEX (investissement)
 - et/ou suivi environnemental sur 30 ans et gestion OPEX (fonctionnement)
- Pérenniser les subventions de fonctionnement des structures en s'affranchissant des périodes budgétaires des collectivités/ des institutions en général

- Attention : Rendre accessible à tous une banque de compensation ne va pas dans le sens ERC
- ARBNA, REX des projets
Région /DATAR : existent des postes d'ingénierie de projet sur territoires qui ont un contrat avec la Région

Quels moyens nécessaires ?

- 1 personne dédiée à la centralisation des projets sur le territoire sur chaque sous-territoire du SRB
- Création d'un SIG pour les porteurs de projets
- Création outil type "google form" pour alimenter la banque

Quels moyens d'évaluation ?

- Nombre de projets/d'ha subventionnés

Calendrier de l'action

- Création banque 2022
- Maintien à long terme du dispositif + alimentation (par un % mis à la banque)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région
- Associations/structures gestionnaires
- Opérateurs publics ou privés pour le financement

Table n° 3

Fiche n°1

Action : Développer une filière Végétal local

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

X

Objectifs de l'action

- Sauvegarder, multiplier et réintroduire des espèces végétales adaptées au terroirs

Description de l'action

Mise en forme à respecter :

- Etat des lieux des acteurs à l'échelle régionale, déjà impliqués dans la marque "Végétal Local"
- Identifier des zones de collecte de semences à l'échelle locale et permettre aux acteurs locaux de récolter et de distribuer à des pépinières citoyennes ou entreprises.
- Formation d'acteurs économiques, élus, agriculteurs
- Aides économiques aux pépiniéristes
- Rendre visible/vulgariser l'intérêt et le quest ce que c'est "Végétal Local" (VL)
- Charte avec les pépiniéristes et jardineries pour s'engager dans VL et ne plus vendre d'espèces exotiques envahissantes
- Transversalité avec stratégie agroécologique du service Agriculture de la Région

Associer le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ?

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

3 personnes par département, financées par la SRB pour coordonner, animer le territoire

Investissement matériel de récolte

Une fois la filière lancée, la booster avec l'éco

conditionnalité des aides régions aux collectivités

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Mobilisation citoyenne

Catalogue disponible (nombre d'espèces)

Intégration du VL dans les documents d'urbanisme

Nombre d'entreprises faisant du VL

Chiffre d'affaire de la marque en région

% d'intégration dans les projets d'aménagements

Calendrier de l'action (échéance, durée...)
As soon as possible !

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
Associations /collecte et veille citoyenne
Pépinieriste (fédération)/reproduction végétale
Prom haies
compagnons du végétal

Table n° 3

Fiche n°2

Action : Formation des élus/agents à l'enjeu Biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Apporter des connaissances et permettre la montée en compétences des élus et des agents pour mettre en oeuvre des actions adaptées

Description de l'action

Mise en forme à respecter :

Contenus description de l'action

Y compris: élus agricoles

- Première rencontre: état des lieux, des connaissances des élus/agents et des perceptions , des besoins, attentes, questions.
- Adaptation d'un programme de formation selon les besoins
- Mises en situation en fonction de problématiques rencontrées: limiter l'imperméabilisation, rôle de la haie
- sorties terrain
- Echanges sur les solutions existantes, le outils, les échanges d' expériences
- Faire connaître le réseau d'acteurs
- illustrer l'importance des actions à l'échelle communale ou autre même si la thématique est portée par l'EPCI
- projets communaux, relais d'information aux citoyens, ambassadeurs
- Apporter une boîte à outil des solutions, leviers, outils opérationnels, par exemple dans un appel à projet.

Quels moyens nécessaires ? (*financiers, humains, partenariats...*)

Subvention de formation, animation

Ressources: techniques, communication, ingenierie

Rendre accessible à tous les élus

Quels moyens d'évaluation ? (*outils, indicateurs...*)

Nombre d epersonnes qui ont suivi la formation

Indicateurs de l'intégration des enjeux biodiversité dans le projets, documents d'urbanisme, communication

Grille d'évaluation

changement des représentations: Evaluation

Nombre de communes, EPCI

Calendrier de l'action (échéance, durée...)
En amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme
Et/ou en début de mandat

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
Financeurs, Région, ARB, CNFPT, organisme de formation
Collectivités demandeuses, Acteurs locaux, animateurs d'actions de formation: Assos locales, IFREE, CPIE, CAUE

Table n° 3

Fiche n°3

Action : Plate forme des données biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

Objectifs de l'action

- Centraliser les données
- Faciliter l'accès aux données de connaissances des enjeux de biodiversité, à tout moment pour tout public

Description de l'action

Mise en forme à respecter :

- Etat des lieux des bases de données existantes

Banque de données participative type wikipédia, accessibles sur internet et modérée par un groupe d'expert
Construire une base utilisable et exploitable pour tous, une ergonomie pensée pour et avec les futurs utilisateurs.

- Retour d'expériences des démarches d'analyses de données territoriales: type ACE (Analyse continuité écologique) et analyse eco paysagère
- Métadonnées plus accessibles
- Penser l'évolution de la plateforme

Existe déjà: SINP, acteurs FAUNA, CBNSA, réserve géologique SAUCATS (33)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Travailler sur les organismes détenant la compétence/gestion des bases de données nationales et locales

Financer le temps passé des fournisseurs de données pour alimenter les bases de données

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Taux de couverture de la région
Fréquence d'actualisation des données
Enquête satisfaction
Nombre de visites

Calendrier de l'action (échéance, durée...)
Plateforme opérationnelle fin 2023, ou octobre 2022

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Agence régionale Biodiversité
Services de l'état
Détenteurs de données

Table n° 3

Fiche n°4

Action : Engager, mobiliser les citoyens dans les enjeux de biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X



X



X



X



X



X



X

Objectifs de l'action

- Intégration et appropriation des enjeux "biodiversité par le citoyen dans la réalité, au quotidien
- Faire émerger des automatismes, des reflexes

Description de l'action

Mise en forme à respecter :

- Affirmation et soutien du rôle des associations environnementales
- Adaptation des discours biodiversité en fonction de la population ciblée (rural, urbain, entreprises, scolaires, grand public...)
- Identifier les moyens de motivation, mobilisation pour susciter l'intérêt (ludique, insertion dans le cadre de vie: famille, santé...)
- Décrire l'interaction entre les êtres vivants (humain, espèces animales, végétales)
- Illustrer les résultats obtenus
- Création d'échanges, d'espace de convivialité, de solidarité entre les citoyens autour de la biodiversité: échange de plants, de pratiques, de conseils
- Inviter les citoyens à s'associer à des projets dans leur commune (ex: végétalisation de cours d'école)
- Animation de concours (village fleuris)
- Proposer des journées, dimanche de formation, sensibilisation...

Activités de pleine nature

Intégrer la biodiversité dans les programmes pédagogiques de l'éducation nationale et éducation agricole

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)
élus locaux ambassadeurs
Financement pour l'animation
Bulletin communal: communication...
Former des relais ambassadeurs: associations agissant sur d'autres thèmes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
Paysage privé et public en amélioration
Nombre de linéaire de plants locaux
Nombre de participants/événements/engagements
Mobilisation, Fréquentation dans la durée
Taux de couverture des fonds régionaux par territoire

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

As soon as possible
Journées mondiales/nationales
A l'amont d'un projet
Lors de réunions publiques

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Région NA, communes, collectivités, associations,
Animateurs Natura 2000
CPIE, réseau ecole et nature